



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Eau**

Affaire suivie par Benoît PLUMET

QM-BP/IC-LET211551

Tél : 05 59 80 87 54

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 25 novembre 2021

Lettre recommandée avec AR n° 2C 162 472 1553 4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-11-25-00002 du 25 novembre 2021 portant prescriptions spécifiques relatives à la valorisation agricole des boues de la station de traitement des eaux usées de l'agglomération d'assainissement d'Arraute-Charritte en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de six mois.

Ce document est à conserver aux archives de votre structure pour communication aux personnes éventuellement intéressées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité  
Qualité/MISEN

Aurélie BIRLINGER

Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération Pays Basque  
Pôle Assainissement de Saint-Palais – secteur 5  
Maison de la communauté  
35, rue du Palais de Justice  
64120 SAINT-PALAIS